

Attestation n° 079E

émise le : 15 mai 2023

valable jusqu'au : 15 mai 2025

selon le dossier technique n° FPF/121-3

L'entreprise soussignée,

FPV INDUSTRIES - ZI de la levraudière - BP 33 - 85120 LA CHATAIGNERAIE

Signataire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

□ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ **Qualité environnementale :** met en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec **ADEME**

- Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
- Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
- Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
- Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



□ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'**OPPBTP** La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : GAMME 55 MGL

Gamme (Nom commercial) et variantes associées	GAMME 55 jeu de 12 mm
Essences de bois possibles	Chêne européen, Limbali, Lotofa : purgés d'aubier, en bois massif ou en lamellé collé et/ou abouté, non traités. Sapelli : purgé d'aubier, en bois massif ou en lamellé collé et/ou abouté, non traité mais traverses basses et intermédiaires exclues et pieds de montants traités. Bossé, Moabi, Niangon (Mv≥650 kg/m³) : purgés d'aubier, massifs, non traités.
Epaisseur ouvrants	55 mm
Epaisseur dormants	72 mm
Liaison ouvrant - dormant	A frappe en périphérie et à mouton et gueule de loup au battement, en jeu de 12 mm 2 barrières d'étanchéité sur ouvrant en portée extérieure et en recouvrement intérieur
Plage d'épaisseurs du vitrage	24 mm
Particularités	Pièce d'appui et seuil en bois, accessoires en Bossé massif, entièrement vitrée ou avec panneaux de soubassement.

Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois Grille dimensionnelle (*)				
Ouvrants à la française	OF1	2290 x 800 mm	PF1	2290 x 800 mm
	OF2	2290 x 1550 mm	PF2	2290 x 1550 mm
(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm				

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs Essai de traction/ compression d'angle ouvrant de type vissé collé Essai de stabilité diagonale des vantaux	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne européen, Limbali, Lotofa, Sapelli : produit sous certificat CTB-LCA pour une classe de service 3.	OUI
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs Essai de vérification de la fixation du vitrage rapport FCBA N°FCBA/CIAT 2013.254.339-2 Essai d'équivalence du drainage rapide de la feuillure à verre	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Chêne européen, Bossé, Limbali, Moabi, Lotofa (purgé d'aubier) : essences de bois naturellement durables pour une classe d'emploi 3.2 si purgées d'aubier. Niangon (purgé d'aubier et $Mv \geq 650 \text{ kg/m}^3$) : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier et si sa masse volumique est supérieure ou égale à 650 kg/m^3 (la masse volumique du Niangon fait l'objet d'un contrôle de production chez FPV) Sapelli : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.1 si purgé d'aubier.	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles. Mais le Sapelli est exclu des traverses basses et intermédiaires (ouvrants et dormants) et les pieds des montants sont traités par trempage sur 200 mm avec le produit de préservation Axil 3000
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA. (cf URL goo.gl/4ZvKtt) ou équivalent. Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.	Système sans DT finition bois FCBA et sans justification d'équivalence

Performances

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	A*4 E*6B V*C3 - Rapport d'essai FCBA N°403 / 22 / 0213 / A-2-v1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	Classe 2 - Rapport d'essai FCBA N° 404 / 14 / 255 / 516-1
Forces de manœuvres	Classe 1 – Rapport d'essai FCBA N°403 / 22 / 0213 / A-2-v1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	<i>Sans objet</i>
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	<i>Sans objet</i>
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	<i>Non déterminée</i>

Performances Acoustiques – Indice $R_{a,tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$

PF 2vtx 2.18 x 1.48 (H x L), en chêne, seuil bois, entièrement vitré

$R_{a,tr} = 28 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 34 (-2 ; -6)$

Vitrage 4 / 16 Arg / 4 FE

Rapport d'essais FCBA N°404 / 14 / 141 / 7

$R_{a,tr} = 34 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 37 (0 ; -3)$

Vitrage 10 / 10 Arg / 4 FE

Rapport d'essais FCBA N° 404 / 14 / 141 / 8

Les performances acoustiques obtenues sur la gamme 55 jeu de 12 mm (sous dossier technique FCBA n°FPF/111-2) peuvent être exploitées pour la gamme 55 MGL du fait d'une conception très similaire (notamment au niveau de la liaison ouvrant dormant et de la masse des sections) et d'un niveau de perméabilité à l'air au moins égal vérifié lors des évaluations de type initiale en AEV.

Performances thermo-optiques $U_w / S_w^c / TL_w$

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances des rapports de calcul référencés FCBA n° PC.CIAT/2015.086.1)

Performance du vitrage	Conductivité thermique du bois de $\lambda = 0,18 \text{ W/(m.K)}$					
	Fenêtre 2 vantaux appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)		Porte-fenêtre 2 vtx Entièrement vitré 2,18 x 1,53 m (H x L)		Porte-fenêtre 2 vtx Avec soubassement isolant de hauteur 200 mm 2,18 x 1,53 m (H x L)	
	Aluminium	Swisspacer V	Aluminium	Swisspacer V	Aluminium	Swisspacer V
$U_g = 1,0 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ S_g de 48% et $\alpha=0.4$ TL_g de 69%	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,4$
	$S_w^c = 0,34$ $TL_w = 0,48$		$S_w^c = 0,35$ $TL_w = 0,50$		$S_w^c = 0,31$ $TL_w = 0,43$	
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ S_g de 61% et $\alpha=0.4$ TL_g de 80%	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,5$
	$S_w^c = 0,42$ $TL_w = 0,55$		$S_w^c = 0,44$ $TL_w = 0,58$		$S_w^c = 0,39$ $TL_w = 0,50$	
$U_g = 1,4 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ S_g de 57% et $\alpha=0.4$ TL_g de 77%	$U_w = 1,8$	$U_w = 1,7$	$U_w = 1,8$	$U_w = 1,7$	$U_w = 1,8$	$U_w = 1,7$
	$S_w^c = 0,40$ $TL_w = 0,53$		$S_w^c = 0,41$ $TL_w = 0,56$		$S_w^c = 0,36$ $TL_w = 0,48$	
U_w exprimé en $\text{W/(m}^2\text{.K)}$						

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **15 mai 2023** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.menuiseries21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire

